

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS –
MODIFICATION 2018**

**RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS –
MODIFICATION 2018**

- VU la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- CONSIDERANT qu'il conviendra de solliciter l'avis du CTP et éventuellement de modifier la délibération ;
- CONSIDERANT la montée en puissance des compétences et effectifs de la CCEDA et les derniers recrutements ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Il propose à l'Assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de communes établi au 1^{er} décembre 2018 comme suit :

AGENTS TITULAIRES					
<i>CADRES D'EMPLOI/GRADE</i>	<i>CATEG ORIE</i>	<i>FONCTION</i>	<i>Emplois Crées</i>	<i>Emplois pourvus</i>	<i>NB h si Temps non complet</i>
FILIERE TECHNIQUE :					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	Responsable des services	1	1	TC
ADJOINT TECHNIQUE	C		1	NON	TC
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	C	Technicien SPANC	1	1	TC
FILIERE ADMINISTRATIVE :					
ATTACHE	A	Chargé de mission économie - environnement	1	1	TC
REDACTEUR	B		1	NON	TC
REDACTEUR	B	Secrétariat / comptabilité	1	NON	TC
REDACTEUR PRINCIPAL CLASSE 1 ^{ère}	B	Chargé de mission tourisme / Culture / communication	1	1	TC
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL CLASSE 2 ^{nde}	C	comptabilité	A SUPPRIMER		TC
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Comptabilité	1	1	TC

PRINCIPAL CLASSE 1 ^{ère}					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Accueil secrétariat	1	NON	TC
FILIERE CULTURELLE :					
BIBLIOTHECAIRE	A	Responsable politique documentaire	1	1	TC
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL	B	Animateur du réseau des bibliothèques Animateur multimédia Animateur multimédia innovation	3	3	TC
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Agent d'accueil - jeunesse	3	2	TC
FILIERE SOCIALE					
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	Animatrice / Responsable du PAPE	1	1	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC

AGENTS NON TITULAIRES				
<i>FONCTION</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>SECTEUR</i>	<i>CADRE D'EMPLOI/GRADE POUR REMUNERATION</i>	<i>Si pourvu contrat</i>
Gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 nd e classe	Non pourvu
Remplaçant du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 nd e classe	Non pourvu
Directeur de la médiathèque	A	Culturelle	Bibliothécaire	CDI depuis 01/10/2018
Animateur numérique innovation	B	Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine principal	CDD 1 an
Agent d'accueil médiathèque	C	Culturelle	Adjoint du patrimoine	CDD 1 an
Chef du service urbanisme / instructeur ADS	A	Administrative	Attaché	CDD 1 an
Instructeur ADS	B	Administrative	Rédacteur	CDD 1 an
Médiateur des Publics	B	Culturelle		CDD 1 an
2 Animatrices RAM	B	Sociale	Educateur de jeunes enfants ou assistant socio-éducatif	CDD 1 an

AR PREFECTURE

063-246301097-20181213-20181213_15-DE
Reçu le 18/12/2018

CCEDA
CC 13/12/2018
(15)

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération des emplois pourvus seront à inscrire au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.